



ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

MODELE DE LA DECLARATION DE MISE A DISPOSITION PREVUE A L'ARTICLE 22bis, §4, alinéa 2, DU CODE ELECTORAL COMMUNAL BRUXELLOIS

NOM DU PARTI

DECLARATION DE MISE A DISPOSITION DU NUMERO D'ORDRE COMMUN ATTRIBUE AU SIGLE PROTEGE :

Le(a) soussigné(e)..... ,
domicilié(e)

délégué(e) suppléante¹ du PARTI dans l'arrondissement administratif de
Bruxelles-Capitale, agissant dans le cadre de l'art.22 bis, §4, alinéa 2, du Code Electoral Communal
Bruxellois, autorise la liste portant le sigle ; conduite à
.....² par le(a) candidat(e) en tête de
liste³ à se réclamer du numéro d'ordre commun attribué
au sigle protégé⁴.

Par cette mise à disposition, le parti renonce dès lors,
pour les élections communales du 14 octobre 2012, à déposer dans cette commune, une liste sous le
sigle⁵

Fait à..... , le |_|_| . |_|_| . 20|_|_|.

Signature de la personne déléguée par le parti

Nom et prénom :

¹ Biffer la mention inutile
² Indiquer le nom de la commune où la liste est déposée
³ Indiquer le nom et le prénom du candidat tête de liste
⁴ Indiquer le sigle qui a été protégé et a reçu le numéro d'ordre commun
⁵ Indiquer le sigle qui a été protégé et a reçu le numéro d'ordre commun